Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID: 038-200063964-20250331-DE000019\_2025-DE



## REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'ARANDON-PASSINS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Membres:
En exercice: 23
Présents: 13
Absents: 10
Votants: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstention: 0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

## DE000019-2025

## MATERIEL SERVICE TECHNIQUE - ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Rapporteur: PINET Gregory

<u>Présents</u>: Mesdames, Messieurs: Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

<u>Absents</u>: Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

<u>Excusés</u>: Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID: 038-200063964-20250331-DE000019\_2025-DE

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur PINET qui explique la nécessité d'investir dans l'achat d'une nouvelle tondeuse pour les services techniques.

La municipalité a consulté et rencontré plusieurs fournisseurs de matériel,

Après analyse, le choix s'est porté sur la société DUBOIS MOTOCULTURE qui a fait une proposition pour une tondeuse débroussailleuse autoportée neuve de marque CANYCOM pour un montant de 11 061.00 € HT soit 13 273.20 € TTC.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Approuve le projet d'achat d'une tondeuse débroussailleuse pour les services techniques,

Décide d'inscrire la dépense au budget pour la réalisation de cet achat,

Autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Véronique GROS Le Maire Maria SANDBII